

15 déc 2023 -18:35

Appartient à [Conseil des ministres du 15 décembre 2023](#)

Interdiction de l'usage détourné du gaz hilarant

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à interdire le protoxyde d'azote ou gaz hilarant lorsqu'il est utilisé comme substance intoxicante en tant que drogue dans le cadre de la systématique de la loi sur les stupéfiants.

Le projet d'arrêté royal vise à interdire la vente et l'achat, l'offre, l'importation, le transport et la détention de gaz hilarant, tant physiquement qu'en ligne, sauf lorsqu'il est destiné à des fins médicales ou techniques ou en tant qu'additif alimentaire.

Le contrôle sera principalement réalisé par les services de police dans le cadre de leurs compétences générales de recherche d'infractions. En outre, le projet d'arrêté royal attribue également des compétences :

- aux inspecteurs et contrôleurs contractuels et statutaires du service d'inspection de la direction générale Animaux, Végétaux et Alimentation du SPF Santé publique
- au personnel de la direction générale chargée du Transport routier et de la Sécurité routière du SPF Mobilité et Transports, investi d'un mandat de police judiciaire
- aux fonctionnaires de l'Administration générale des douanes et accises dans l'exercice de leurs fonctions

En ce qui concerne les sanctions pénales de répression, le projet renvoie à la loi sur les stupéfiants qui prévoit déjà les sanctions.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselink
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Julien Vandenborre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be